

|  |  |
| --- | --- |
| Réunion (intitulé) :  **COPIL 1 en visio - Projet sensibilisation de professionnels du médico-social, des MDPH et des familles à la DV, DA et surdicécité** | Groupe de travail externe  Réseau partenaires  Référent situation  Groupe de travail Interne  Dispositif Intégré |

**COMPTE-RENDU**

**Auteur :**

Isabelle ROBIN

**Date** : 09/06/2021

# ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

Tour d’écran : faisons connaissance

Présentation des attendus à partir de la fiche projet

L’intelligence collective au service de la co-construction de la feuille de route de ce projet

# SYNTHESE DES ECHANGES - PRODUCTIONS

Après une présentation synthétique de chaque participant, des éléments de contexte ont été repris. Certains points ont fait l’objet de précisions quant au public cible (professionnels du médico-social principalement, des MDPH mais aussi à l’attention de familles) ainsi que l’objectif principal de ce projet qui consiste en une sensibilisation à l’égard de ce public cible dans 3 champs de déficiences : visuelle, auditive et surdicécité[[1]](#footnote-1).

Un premier temps de co-construction du projet de sensibilisation est initié en deux sous-groupes à partir d’une consigne obligeant chacun(e) à se décaler de sa position, de sa temporalité :

« *Nous sommes dans un an. Nous avons mené le projet que nous avons coconstruit tous ensemble à son terme et nous avons pu constater qu’il a eu un grand succès. Les questionnaires d’évaluation le montrent. Comment observez-vous cette réussite ? Qu’est-ce qui a permis que ce soit une réussite ? Vous allez définir quels sont les indicateurs de réussite de ce projet.* »

La mise en commun nous amènera à classer les indicateurs en différentes catégories :

- des indicateurs qui participent à la réussite du projet soit en amont de celui-ci :

* Nombre de personnes formées
* Nombre de sensibilisations réalisées
* Champs professionnels : enfant ? adulte ?
* Bonne couverture territoriale

- des indicateurs qui découlent de la réussite de ce projet soit en aval de sa mise en œuvre avec 3 axes :

* Des indicateurs à l’égard des professionnels de terrain
  + Questionnaire de satisfaction
  + Questionnaire auprès des professionnels pour connaitre les changements dans les pratiques professionnelles
  + Nombre de demandes de formation aux outils de communication
* Des indicateurs à l’égard des usagers
  + Questionnaire auprès des usagers pour connaitre si cela a permis un changement de prise en charge qui soit plus adapté
* Des indicateurs dans les liens avec les MDPH
  + Sollicitation des MDPH envers les acteurs du sensoriel pour l’analyse de situations avec troubles sensoriels
  + Orientation de la MDA (notifications) vers des dispositifs adaptés

Le deuxième temps de co-construction, de nouveau en sous-groupes, aura pour objet de déterminer les grands axes de la feuille de route de ce projet de sensibilisation. Lors de la mise en commun, les grandes étapes se dessinent jusqu’aux perspectives futures. Elles sont ainsi déterminées avec un consensus collégial.

L’étape 1 consiste à déterminer le financement du projet

L’étape 2 détermine quelle boîte à outil commune est mise à disposition afin que les éléments de construction des sensibilisations soient centralisés

L’étape 3 définit quelles sont les personnes ressources, qui effectue la sensibilisation ?

L’étape 4 a pour objet de construire les modules. Doivent-ils être différenciés ou tous à l’identique ?

L’étape 5 sera de définir la stratégie de communication externe pour informer sur les actions de sensibilisation

En perspective : reproduire ces sensibilisations pour des formations initiales des futurs professionnels du social, médico-social, éducation nationale …

# SUITES DONNEES

L’Equipe Relais, porteuse de ce projet, en coopération avec l’ensemble des parties prenantes, propose de poursuivre la co-construction en vous apportant des éléments de réponse sur les étapes 1 et 2 lors du prochain COPIL qui se déroulera à la rentrée. Voici le lien Doodle pour s’y inscrire : <https://doodle.com/poll/cc38vf4ym452k96g?utm_source=poll&utm_medium=link>

A partir de ces éléments de réponse, le COPIL pourra définir la temporalité, les moyens en termes de ressources à mobiliser pour les temps de sensibilisation et définir un cahier des charges par module.

Le COTECH (Comité Technique) pourra ensuite démarrer avec les personnes ressources qui auront été définies par chaque acteur. Ce COTECH aura pour mission de construire le canevas des modules avec le cahier des charges qui leur sera présenté. Le COTECH réfléchira également à la manière dont il perçoit la communication externe à partir des éléments de construction des modules.

Deux séances d’1h30 seront nécessaires pour travailler l’ensemble.

Chaque séance de COTECH travaillera en sous-groupes thématiques comme suit :

- groupe « sensibilisation à la déficience auditive »

- groupe « sensibilisation à la déficience visuelle »

- groupe « sensibilisation à la surdicécité »

Chaque membre du COTECH s’inscrit en fonction de ses compétences et de sa sensibilité dans l’un des groupes. Le travail de ce COTECH sera ensuite présenté au COPIL pour être amendé puis validé.

1. La surdicécité c’est l’association d’une double déficience, visuelle et auditive, qui implique une difficulté de communication, de déplacements, d’accès à l’information. Quelle que soit sa combinaison : surdité – cécité, surdité – malvoyance, malentendance – cécité, malentendance – malvoyance [↑](#footnote-ref-1)